

Mercredi, 15 avril 1953.

Commission de surveillance des
nations neutres pour l'Armistice
en Corée.

Département politique. Proposition du 14 avril 1953.

Par décision du 2 septembre 1952, le Conseil fédéral a autorisé le département politique à engager, avec les autorités compétentes des Etats-Unis, des conversations sur la base des considérations contenues dans le projet d'aide-mémoire annexé à la proposition présentée au Conseil fédéral le 22 août 1952 au sujet de la participation de la Suisse à la Commission de surveillance des nations neutres pour l'armistice en Corée.

A la suite du développement récent de la situation internationale, le Conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 10 avril, de charger le ministre de Suisse aux Etats-Unis, de remettre au Gouvernement américain l'aide-mémoire dont il s'agit.

Quelques modifications ont été apportées à son texte, à la demande de la légation de Suisse à Washington.

Conformément à la proposition, il est pris acte de l'aide-mémoire définitif.

Extrait du procès-verbal au département politique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber

